



Un syndicat d'action et pas de salon

CTATSIS
du 24/11/2020

Déclaration liminaire:

Monsieur le directeur, mesdames, messieurs les élus du personnel, la CGT du SDMIS espère que la CATSIS dans sa nouvelle formule, puisse renforcer le dialogue social et transformer nos réunions en espace ouvert où peuvent être entendues la parole et les revendications des agents du SDMIS et non en chambre d'enregistrement de décisions déjà arrêtées.

Concernant la crise sanitaire, la CGT salue la mobilisation de l'ensemble des agents du SDMIS qui a permis d'assurer la continuité de notre service public dans des conditions de travail difficiles.

Concernant la prime de feu, il est bon de se rappeler que c'est après un mouvement d'ampleur national des sapeurs-pompiers, que le ministère de l'Intérieur s'est engagé à augmenter la prime de feu à hauteur de 25%. Ainsi nous pouvons voir que la lutte paye et que seule la mobilisation des travailleurs est à l'origine du changement du décret qui a permis ces avancées sociales.

Concernant la suppression de la surcotisation, la décision de supprimer la seule part employeur est vécue comme une injustice c'est pour cette raison que nous avons appelé les sapeurs-pompiers à la grève le 17 novembre. La lutte continue, nous remercions la présidente Mme Zémorda KHELIFI pour avoir rédigé et envoyé un courrier au ministre de l'Intérieur en soutien à notre revendication.





Un syndicat d'action et pas de salon

CTATSIS
du 24/11/2020

Tout ceci n'a pas été suffisant puisque les députés ont supprimé l'amendement soutenu par les Sénateurs. Nous espérons donc voir les syndicats restés jusque-là loin du bruit et de l'agitation des manifestations comme lors de celles de la prime de feu, de cesser les guerres de clochés et d'œuvrer en collectif pour la justice des agents du SDMIS et des SDIS de France.

La CGT du SDMIS propose d'agir autour de propositions concrètes pour améliorer le quotidien de tous les agents du SDMIS en mettant l'humain au centre de notre projet.

Dans ce cadre nous revendiquons : **pour à l'unanimité**

- Un service public de qualité pour tous.
- L'augmentation des effectifs.
- Augmentation des salaires.
- La création d'un cycle de travail de droit commun pour laquelle nous souhaitons l'ouverture d'un dialogue
- L'amélioration des conditions de travail
- Une protection sociale de haut niveau pour tous
- La suppression du jour de carence





Un syndicat d'action et pas de salon

CTATSIS
du 24/11/2020

La CGT du SDMIS, fidèle à ses valeurs, s'engage à continuer ses actions qui visent à :

- à préserver la santé et la sécurité des agents tout en améliorant la réponse opérationnelle et la qualité de notre service public
- Combattre la stratégie de ceux qui cultivent le rejet de l'autre et la division des salariés
- Lutter contre les inégalités, les stéréotypes et toutes les discriminations.
- Lutter contre les violences sexistes et sexuelles et protéger les femmes victimes de toutes formes de violence.





Un syndicat d'action et pas de salon

CTATSIS
du 24/11/2020

Votes de la CATSIS:

- Revalorisation de l'indemnité de feu. (**Pour à l'unanimité**)
- Reconnaissance de l'engagement SPP et PATS à travers l'octroi de la prime COVID. (**Pour**, abstention du collège SPV)

Nous demandons que les agents mis en 14 aine ne soient pas comptabilisés comme absents,

Tous les agents en télétravail ont du faire face à un surcroit d'activité, puisqu'ils ont du faire 100% de leur travail en conciliant l'école à la maison etc,,. Nous demandons donc que tous, touchent le plafond de 660€,

- Reconnaissance de l'engagement SPV (**Pour**, abstention de la CGT)
- Convention cadre C2020-065 de collaboration entre l'ARS et le SDMIS pour le dépistage du COVID-19 (**Pour à l'unanimité**)

Nous faisons part de notre inquiétude de voir se multiplier les missions avec toujours moins de personnel, Des dysfonctionnements avaient été constatés sur le CGO pour manque de candidat au prélèvement,

- Renouvellement de convention SDMIS / CDG69 (**pour à l'unanimité**)
- Convention C2020-069 de collaboration entre l'Etat et le SDMIS relative à la mise en oeuvre d'un dispositif de dépistage systématique au virus SARS COV-2 des passagers des avions entrant sur le territoire national (**pour à l'unanimité**)

